



INFO PRESSE

Date : 07/10/2022

De la part de la Direction de la communication
04 79 96 87 35 - communication@grandchambery.fr

Grand Chambéry expérimente la collecte des déchets compostables dans trois quartiers de l'agglomération

Le développement du compostage in situ est encouragé par l'agglomération depuis plusieurs années : pour les logements individuels avec la mise à disposition de composteurs, et pour le petit collectif avec l'accompagnement à la mise en place de sites de compostage partagés, trois nouveaux sites ont d'ailleurs été ouverts cette semaine.

Pour répondre à la problématique des habitats denses, Grand Chambéry lance aujourd'hui l'expérimentation de la collecte des déchets compostables, dans trois quartiers de l'agglomération.

Un déchet compostable est un déchet biodégradable constitué de matière organique pouvant être décomposé par des bactéries, des champignons et des micro-organismes. Ce sont plus communément des épluchures de fruits et légumes, des légumes et fruits gâtés ou encore les restes de repas.

Cette action intervient dans le cadre de la politique de réduction des déchets et en vue de la séparation des déchets compostables des ordures ménagères non recyclables d'ici janvier 2024. La loi AGEC « Anti-gaspillage pour une économie circulaire » du 10 février 2020 impose cette séparation afin de renforcer l'économie circulaire et il s'agit avant tout de redonner du sens à nos pratiques collectives.

Aujourd'hui, les déchets compostables représentent 30% du contenu d'une poubelle d'ordures ménagères. Lorsqu'ils ne sont pas compostés ces déchets génèrent une consommation d'énergie pour leur transport et leur incinération qui est conséquente. Composter permet d'une part d'éviter l'acheminement inutile de ces matières organiques et d'autre part d'éviter un gaspillage énergétique lors de l'incinération de ces déchets, majoritairement composés d'eau.

Le compost est aussi une ressource qui permet d'enrichir les sols et d'améliorer la qualité des végétaux au jardin ou dans les potagers.

GRAND CHAMBERY
DIRECTION DE LA COMMUNICATION

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex - 04 79 96 87 35



grandchambery.fr



grandChambery



grandChambery



grandchamberyofficiel



grandchambery

1. Une expérimentation pour accompagner au changement et évaluer les impacts

Grand Chambéry souhaite expérimenter et comparer différentes solutions avant de déployer la collecte à plus grande échelle.

L'objectif est de mesurer les impacts environnementaux, financiers, techniques et sociaux des différents systèmes pour choisir celui qui sera le plus adapté au contexte du territoire.

Cette expérimentation se fait en association étroite avec les habitants de ces quartiers afin d'accompagner ce changement et de tenir compte de leurs retours d'expérience.

Cette expérimentation débute actuellement et se poursuivra jusqu'à fin 2023.

2. Une expérimentation localisée pour tester l'efficacité des différents équipements

Trois quartiers vont tester ce nouveau type de collecte. Chaque quartier se verra attribuer un type de bac différent :

- Les habitants du quartier Féjaz à la Ravoire testeront les colonnes aériennes
- Les habitants du quartier Valmar à la Ravoire testeront les composteurs grutables
- Les habitants du Centre bourg de Barberaz testeront les abris bac

Grand Chambéry a convié les habitants à venir récupérer le matériel nécessaire lors de temps forts dans leur quartier.

Les premières dates ont déjà réuni environ 200 habitants.

Trois distributions des bio-seaux, informations générales sur l'expérimentation, sont encore prévues :

- **Mardi** 11 octobre de 16h30 à 19h30 à l'angle de rues Pasteur et Nivolet sur la commune de La Ravoire
- **Mercredi** 12 octobre de 16h30 à 19h30 place de la mairie sur la commune de Barberaz
- **Jeudi** 13 octobre de 16h30 à 19h30 devant l'école pré Hibou sur la commune de La Ravoire

Lancement officiel :

- **Mercredi** 12 octobre 18h00 lancement officiel de l'expérimentation place de la mairie sur la commune de Barberaz en présence de :

Mme Marie Bénévise, vice-présidente de Grand Chambéry chargée des déchets ménagers et assimilés ; Mr. Arthur Boix-Neveu, maire de Barberaz ; Mr. Alexandre Gennaro, maire de La Ravoire.

3. Que se passera-t-il en fin d'expérimentation ?

Au terme de l'expérimentation, Grand Chambéry choisira un modèle de conteneurs qu'il déploiera dans l'ensemble des quartiers denses de l'agglomération afin de proposer une solution pour les habitants des quartiers denses ne pouvant pas disposer de composteurs individuels. Le budget de l'expérimentation 2022 est de 80 000 € (conteneurs, bio seaux et sacs kraft) et le budget nécessaire afin de couvrir le reste du territoire concerné sera estimé et proposé aux élus pour les années suivantes.

Grand Chambéry propose déjà des solutions alternatives pour ne plus jeter les déchets compostables dans la poubelle grise (ordures ménagères).

Depuis 2003, plus de 10 000 composteurs individuels ont été distribués et plus d'une centaine de sites de composteurs partagés sont implantés sur le territoire.

A noter que depuis 2021 la remise de composteur individuel est gratuite. Celle-ci prend fin en octobre, et reprendra au printemps 2023.

L'agglomération va également intensifier l'ouverture sur le territoire de sites de compostage collectif tout au long de l'année et des années à venir.